

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLANCOURT

Séance du 02/12/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 décembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Annie LEPLOMB

Date de convocation : 25/11/2024

Etaient présents : Annie LEPLOMB, Sylvain FOUBERT, Guillaume LAMBERT, Arnaud SAVOYE, Guillaume DEMARET, Catherine PRUNIER, Viridiana MARONET, Katia MAUPIN, Murielle DEaubonne, Karine ROUTIER, Benoit MAUPIN.

Excusés : Fabrice MACQUART qui donne procuration à Viridiana MARONET, Jean-Louis PILARD qui donne procuration à Annie LEPLOMB, Fabrice COFFINIER, François PELLEGRIN

Secrétaire de séance : Arnaud SAVOYE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

COMPTE RENDU

Le PV du 30 septembre 2024 est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION cession des parcelles D 961 et D 960 au profit des acquéreurs des terrains respectivement cadastrés numéro 956 et 957.

Madame le maire explique que dans le cadre de la vente des terrains à bâtir situés rue de la Croix, les parcelles cadastrées numéro 960 et 961 doivent faire l'objet d'une cession au profit des acquéreurs des terrains respectivement cadastrés numéro 956 et 957.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal
ACCEPTE la cession des parcelles et
AUTORISE Madame le Maire à signer la cession.

DELIBERATION : remboursement des cotisations téléalarme aux abonnés

Depuis mai, le dispositif de téléassistance du conseil départemental a évolué. La facturation a changé. L'abonnement est désormais facturé trimestriellement aux bénéficiaires. Considérant que la commune prend en charge l'abonnement pour ses administrés, Le conseil municipal après en avoir délibéré valide le remboursement de la cotisation téléalarme directement à l'abonné pour un reste à charge de 0€ pour celui-ci.

DELIBERATION : BASSINS D'EAUX PLUVIALES : Constitution acte de servitude avec Monsieur Pascal THERY.

Madame le maire expose qu'en 2002 un fossé drainant et 2 bassins de rétention d'eaux pluviales ont été créés sur les parcelles de M. Pascal THERY sur une emprise globale en surface de 400m².

Cette servitude est arrivée à son terme au 1^{er} janvier 2022. M. Pascal Thery demande le renouvellement de la servitude.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer l'acte de constitution de servitude pour une durée de 18 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Un loyer annuel de 620€ sera versé à Monsieur Pascal THERY, loyer révisable au 1^{er} janvier de chaque année selon l'évolution de l'indice du coût de la construction.

Les loyers des années 2022, 2023 et 2024 seront versés avec le loyer de 2025.

DELIBERATION : Achat d'un orgue pour l'église

Madame le Maire présente le devis établi par M. Joel DULAC, organiste pour l'église de Bellancourt.

Orgue boutons Elka concorde 502 (son liturgique) à brancher sur un ampli : 600€

Orgue meuble double claviers Welson Grand Fiesta Delux (son hammond) : 500€

Madame le Maire a sollicité la paroisse pour une participation financière, celle-ci propose uniquement de lancer une souscription auprès des habitants.

Résultat du vote pour l'achat d'un orgue :

2 voix Pour (Sylvain Foubert Karine Routier)

6 voix Contre (Arnaud Savoye, Guillaume Démaret, Catherine Prunier, Murielle Deaubonne, Katia et Benoît Maupin)

5 abstentions (Annie Leplomb, Guillaume Lambert, Viridiana Maronet, Jean-Louis Pilard, Fabrice Macquart)

Le conseil municipal décide de ne pas investir dans un orgue : peu de cérémonies et messes dans l'année, un clavier plus simple pourrait être envisagé.

DELIBERATION : Adhésion à la compétence « Maîtrise de la demande en Energie » (conseil en énergie partagé) proposée par territoire d'énergie 80

Madame le Maire présente à l'Assemblée le service de « Conseil en Energie Partagé » (CEP) que propose Territoire d'énergie 80 dans le cadre de l'adhésion à la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en Energie ». Ce service permet à la commune de disposer de la compétence d'energéticiens et ainsi de bénéficier de conseils permettant d'améliorer la performance énergétique des bâtiments.

Par ailleurs, Territoire d'énergie 80 a mis en place un groupement de commandes portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du

patrimoine des collectivités. Ce groupement permet aux collectivités adhérentes de participer et bénéficier des marchés groupés mis en place par Territoire d'Energie 80.

Madame le maire propose donc aux membres du Conseil Municipal :

- d'adhérer à ce service de Conseil en Energie Partagé pour lequel Territoire d'Energie demande actuellement une contribution de 80 € par bâtiment par an,
- d'approuver le règlement sur les conditions techniques, administratives et financières relatives à l'adhésion à la compétence maîtrise de la demande en énergie (conseil en énergie partagé)
- d'adhérer au groupement de commandes portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités, qui permet à la Fédération de missionner des prestataires pour réaliser ce service de conseil, et le cas échéant ultérieurement avec l'accord de la commune de faire réaliser divers travaux ou prestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer à la compétence optionnelle « maîtrise de la demande d'énergie » que propose Territoire d'énergie et à ce titre de bénéficier du Conseil en Energie Partagé,
- d'approuver le règlement sur les conditions techniques, administratives et financières relatives à l'adhésion à la compétence maîtrise de la demande en énergie (conseil en énergie partagé)
- de demander la réalisation d'un « diagnostic bâtiments publics » de la mairie.
- de nommer Benoit MAUPIN et Guillaume LAMBERT en tant que « Correspondants Energie »,
- d'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités dont le coordinateur est Territoire d'Energie et charge Madame le Maire de signer l'acte constitutif du groupement de commandes.

DELIBERATION : création d'un parking sur le terrain de la rue de l'Epinette et demande de subvention au titre de la DETR/DSIL exercice 2025

Madame le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'aménagement d'un parking face à l'école rue de l'épinette.

L'aménagement du parking se ferait de façon éco responsable (sol drainant) avec station recharge de véhicule, parking vélo pour la mobilité douce, point de rencontre répertorié pour les groupes de marcheur...

L'aménagement prendrait en compte également la sécurité car le parking se situe juste en face de l'école. Et lors de cérémonie, ces places de parking supplémentaires désencombrent la place.

Un premier devis a été établi pour un montant de travaux à 70 920.60 HT

Correspondant au devis présenté par la société BC CREA

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État dans le cadre de la mobilité durable en milieu rural et de la sécurisation des abords de l'école à hauteur de 35% soit 24 822.21 € et arrête le plan de financement suivant :

- ☐ Subvention État DETR/ DSIL : 35% 24 822.21€
Part revenant au maître d'ouvrage : 46 098.39€ + 14 184.12€ de TVA
- ☐ Fonds propres : 60282.51€ dont 14184.12 € de TVA

DIVERS

Site internet : refonte du site avec Somme numérique

Opérations Brioches somme collectée 560.82€ soit un don de 368.82€ (achat des brioches déduit).

Téléthon : vendredi 29 novembre don de 1364.17€

Concert de Noël à Monflières « Le joueur de flûte de Hamelin » mené par M. Jean-Pierre Menuge de Orfeo 2000 : Vendredi 6 décembre à 19h

Fond ruralité : Dans le cadre de l'élaboration du Projet de territoire, les élus communautaires ont créé un fond ruralité afin d'accompagner les communes rurales dans leur projet de développement. Ainsi la commune de Bellancourt a obtenu une subvention de 6862.75€ pour les travaux de mise en location d'un local commercial à Monflières.

Enfouissement des réseaux rue de l'église : la date de début des travaux n'est toujours pas connue.

La séance est levée à 20h41